GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan national

2026 - 2029

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

Éditorial

Aurore Bergé
Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

La République n'est pas un héritage que l'on contemple. Elle est une promesse que l'on tient.

Chaque génération reçoit cette responsabilité : protéger ce qui nous unit contre tout ce qui cherche à le fracturer.

Or, chaque année, près de 1,7 million de Français sont victimes de propos ou d'actes racistes, antisémites ou discriminatoires. Derrière ce chiffre, il y a des vies blessées, des destins entravés, des dignités atteintes. Car ces actes ne visent pas seulement des personnes : ils contestent l'égalité même des êtres humains et, ce faisant, s'attaquent à ce qui fonde notre pacte républicain.

Là où la République affirme l'égalité de tous, ils prétendent instaurer une hiérarchie entre les êtres. Là où la République reconnaît un citoyen, ils enferment un individu dans une identité, une origine réelle ou supposée. Là où la République rassemble, ils assignent, excluent et divisent.

Face à cette logique de fracturation et d'essentialisation, la République oppose une autre idée de la société : l'universalisme. Un universalisme qui reconnait les parcours, les histoires, les blessures de chacun, mais qui refuse qu'elles deviennent des frontières entre les Français. L'universalisme républicain ne demande à personne de renoncer à qui il est ; il garantit à chacun que ce qu'il est ne déterminera jamais son destin. C'est cette promesse d'égalité qui fonde notre cohésion nationale.

L'Histoire nous enseigne ce que produisent les préjugés lorsqu'ils deviennent des habitudes, les discriminations lorsqu'elles deviennent des systèmes, la haine lorsqu'elle cesse d'être combattue. Rien n'est jamais inéluctable. Rien n'est jamais acquis non plus.

Face à la résurgence préoccupante des actes racistes, antisémites et discriminatoires, notre réponse ne peut être l'indifférence. La République n'est pas le régime de la résignation. Elle est celui de l'action.

C'est le sens de ce nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, qui mobilise l'ensemble du Gouvernement autour d'une même ambition : faire vivre partout les principes de la République.

Il s'articule autour de quatre priorités complémentaires : transmettre les valeurs républicaines dès le plus jeune âge ; mieux protéger les victimes et sanctionner les auteurs ; mobiliser durablement l'ensemble des forces vives de la Nation ; lutter contre les discriminations avec, pour la première fois, un axe dédié à cet objectif, afin de faire de l'égalité républicaine une réalité concrète pour chacune et chacun.

Ce plan est également la traduction concrète des préconisations issues des Assises de lutte contre l'antisémitisme que j'ai conduites en 2025. Nous avons choisi de transformer ces travaux en engagements opérationnels au service de nos concitoyens.

Faire République, c'est transmettre. On ne naît pas républicain. On apprend la liberté, l'esprit critique, le respect, la complexité. C'est à l'École, dans nos lieux de savoir, de culture et de mémoire, que se construit cette conscience commune. Éduquer, transmettre, expliquer : voilà notre première ligne de défense contre la haine.

Faire République, c'est protéger. Aucune victime ne doit être laissée seule. Aucune parole de haine, aucun acte raciste ou antisémite ne doit rester sans réponse. La République protège aussi parce qu'elle sanctionne. Elle protège parce qu'elle garantit à chacun que ses droits ne dépendent jamais de ce qu'il est.

Faire République, c'est mobiliser. L'État ne gagnera jamais seul cette bataille. La République est plus forte lorsqu'elle s'appuie sur les associations, les enseignants, les élus, les chercheurs, les magistrats, les forces de sécurité, les entreprises et les citoyens engagés. C'est pourquoi ce plan a vocation à être mis en œuvre partout sur le territoire, au plus près de nos concitoyens, dans l'Hexagone comme nos Outre-mer.

C'est aussi dans cet esprit que j'ai demandé à la DILCRAH dès le mois de janvier de concevoir ce nouveau plan selon une méthode inédite : administrations, institutions, lieux de mémoire, fondations, musées et partenaires associatifs ont travaillé ensemble pour construire un plan à la fois plus opérationnel, concret et efficace.

Cette même logique a guidé la préparation du **projet de loi de cohésion républicaine** que je porte au nom du Gouvernement. Notre ambition est claire : renforcer notre droit pour lutter plus efficacement contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de haine, dans le respect de notre tradition universaliste et de notre modèle républicain.

Faire République, enfin, c'est rendre réelle sa promesse d'égalité. Une République qui proclame l'égalité mais tolère les discriminations laisse s'installer le doute. Celui d'une promesse qui ne serait plus tenue. Nous refusons cette fatalité. C'est tout le sens de l'initiative « Talents de France », conduite entre janvier et juin 2026, dont plusieurs préconisations sont aujourd'hui intégrées à ce plan. Elle a déjà permis de réunir près de 1 000 entreprises et acteurs économiques autour d'une charte d'engagements concrets et chiffrés pour ouvrir davantage les recrutements, diversifier les parcours et lutter contre les discriminations, notamment territoriales.

Cette exigence vaut aussi dans l'espace numérique. La haine en ligne n'est pas virtuelle ; ses conséquences, elles, sont bien réelles. Parce qu'elle prépare, banalise et encourage les violences ou reproduit des biais que nous devons combattre, nous avons fait un choix fort : intégrer la lutte contre la haine en ligne et les enjeux liés à l'intelligence artificielle dans chacun des 4 axes du plan.

La République n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle est fidèle à elle-même. Lorsqu'elle protège sans distinguer. Lorsqu'elle transmet sans relâche. Lorsqu'elle refuse toutes les haines. Lorsqu'elle fait vivre, concrètement, l'égalité.

Faire République n'est pas une formule. C'est un engagement. Une responsabilité. **Et c'est ensemble que nous continuerons de faire vivre cette promesse française.**

Aurore Bergé
Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Éditorial

Cindy Léoni
Déléguée interministérielle
à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et
la haine anti-LGBT+ (DILCRAH)

Ambitieux et réaliste dans ses propositions, le nouveau plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine est le fruit d'une démarche inédite initiée dès janvier 2026 par la ministre Aurore Bergé.

Bâti avec ceux qui agissent au quotidien, associations, musées, lieux de mémoire en lien étroit avec les administrations et alimenté par les contributions du Défenseur des droits, de la CNCDH, et des parlementaires, le plan national 2026-2029 traduit une conviction et une volonté profondes : le combat pour la République et son idéal universaliste ne peut se mener en ordre dispersé.

Il est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun.

Dans une époque marquée par la montée constante des actes racistes et antisémites, où les atteintes au pacte républicain sont fréquentes aussi bien dans l'espace numérique que dans le quotidien de nos vies, la tentation du repli et du renoncement pourrait être à l'œuvre. Les 6 derniers mois de concertation ont démontré qu'il n'en est rien. Au contraire, cette phase de concertation a mis en évidence l'incroyable force d'engagement des associations et des pouvoirs publics. Et c'est bien l'implication puissante et commune de l'État et de la société civile qui constitue la voie permettant de combattre durablement ces fléaux.

Dès demain, et tout au long de l'application de ce plan, nous poursuivrons cette dynamique. C'est la raison pour laquelle la ministre a souhaité renforcer la gouvernance de notre action. Deux fois par an, la DILCRAH réunira l'ensemble des administrations publiques pour passer en revue l'état d'avancement des mesures et en tirer un bilan qu'elle partagera avec les associations, la CNCDH et le Défenseur des droits. Ces réunions opérationnelles seront complétées, chaque année, d'un comité de suivi ministériel, impliquant toutes les associations.

Cette exigence démocratique et ce dialogue constant entre la puissance publique et la société civile mobilisée est la plus sûre garantie de l'efficacité de notre action en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Ce plan, que nous avons désormais en partage répond à la plus cruciale des responsabilités de la République, à son devoir sans lequel elle ne saurait être, à sa mission première : former des républicains, garantir l'égalité, faire vivre l'universalisme.

Cindy Léoni
Déléguée interministérielle
à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et
la haine anti-LGBT+ (DILCRAH)

Plan national

REFONTE DU PLAN

Méthodologie
et gouvernance

Lutte contre le racisme,
l'antisémitisme
et les discriminations
liées à l'origine

UNE REFONTE DU PLAN FONDÉE SUR UNE DÉMARCHE INÉDITE DE CONCERTATION

La ministre Aurore Bergé a souhaité organiser la refonte du plan autour de 2 temps forts de consultation.

Dès le mois de janvier, la ministre invitait, par une lettre envoyée aux **110 associations** de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine soutenues à l'échelle nationale par la DILCRAH, à répondre à un questionnaire qui visait à recueillir leurs principales préconisations pour le prochain plan.

Le 9 avril dernier, la ministre réunissait les associations et les administrations pour un comité de suivi bilan du plan 2023-2026. À cette occasion, une présentation synthétique de l'ensemble des productions reçues était diffusée.

Lors de ce comité bilan, la ministre annonçait le lancement d'un second temps de concertation avec l'organisation de **5 grandes réunions thématiques :**

Éduquer à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

Libérer et mieux accueillir la parole des victimes

Mieux sanctionner les actes de haine et les discriminations liées à l'origine

Mieux objectiver, prévenir et sanctionner les discriminations liées à l'origine

Mieux combattre la haine en ligne

Présidées par la Déléguée interministérielle, ces réunions ont rassemblé les représentants des associations et des administrations afin d'échanger sur les mesures préconisées par les associations et expertisées en amont de ces temps d'échange par les administrations.

Pour la première fois, la ministre a invité les parlementaires à participer à la refonte du plan par l'envoi d'une contribution.

Parallèlement, des temps de travail dédiés ont aussi réuni la DILCRAH, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et les équipes du Défenseur des droits.

Les chiffres clés

5	Grandes réunions thématiques rassemblant les associations et les administrations
110	Associations consultées
	Contributions des parlementaires, du Défenseur des droits et de la CNCDH

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La ministre Aurore Bergé a souhaité répondre à la demande formulée par les associations et par la CNCDH d'un suivi de la mise en œuvre du plan amélioré et renforcé.

D'une part, chaque mesure du plan est associée à des indicateurs de suivi précis qui permettent de garantir la bonne application du plan. La CNCDH évalue son état d'avancement chaque année.

D'autre part, la ministre a souhaité, que soient réunis :

Deux comités de suivi technique par an présidés par la Déléguée interministérielle

Ces comités réuniront les administrations et permettront de dresser un état des lieux précis du suivi de chacune des mesures. À l'issue de chacun de ces comités techniques, la Déléguée interministérielle réunira les associations et la CNCDH pour leur présenter l'état d'avancement des mesures.

Un comité ministériel par an présidé par la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Ces comités réuniront les administrations, les associations, la CNCDH et les services du Défenseur des droits. Ils permettront de tirer un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan, de présenter, de manière transparente, les points de blocage et difficultés éventuelles mais aussi de décider l'amélioration ou l'ajout de certaines mesures, notamment pour répondre à des situations nouvelles.

4 axes

13 objectifs stratégiques

55 mesures

Pour chaque année de mise en œuvre

Mars	Comité technique suivi d'un point d'étape avec les associations, la CNCDH, et le Défenseur des droits	**Octobre**	Comité technique suivi d'un point d'étape avec les associations, la CNCDH, et le Défenseur des droits
		Décembre	Comité ministériel

Plan national

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

AXE 1 — **De l'École à l'Université :** bâtir une jeunesse républicaine et universaliste — 10

AXE 2 — **Accompagner les victimes et garantir la sanction des auteurs :** l'autorité républicaine au service de l'égalité et du combat contre le racisme et l'antisémitisme — 16

AXE 3 — **Prévenir, former et mobiliser toute la société :** faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme l'engagement de tous — 22

AXE 4 — **Combattre les discriminations liées à l'origine :** garantir l'égalité et la promesse d'émancipation — 28

TABLEAU 5 — **Tableau récapitulatif des mesures** — 34

Plan national

01

DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

Bâtir une jeunesse républicaine et universaliste

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Déconstruire
les préjugés racistes
et antisémites
et former les consciences

Accompagner
et former celles et ceux
qui éduquent

Sensibiliser
dès le plus jeune âge
aux enjeux d'information
et à la citoyenneté
numérique

Déconstruire les préjugés racistes et antisémites et former les consciences

1

Élaborer des ressources d'accompagnement des programmes sur l'histoire des mondes juifs, du Moyen-Orient et l'histoire des mouvements d'émancipation nationale au Moyen-Orient, l'histoire de l'esclavage et de ses traites ainsi que l'histoire des Roms et des persécutions Tsiganes.

2

Amplifier la dynamique engagée autour du dispositif « visite mémorielle » pour atteindre 800 000 élèves par an.

3

Redynamiser la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme pour lui redonner une visibilité et une résonance forte dans et hors les établissements scolaires par une refonte collaborative du dispositif.

4

Produire une cartographie de l'ensemble des partenaires et associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, accessible depuis le site de la DILCRAH.

5

Organiser une journée européenne contre le racisme et l'antisémitisme qui réunisse les représentants des associations étudiantes.

6

Organiser, en 2027, à l'occasion des 20 ans de la panthéonisation des Justes, une série de commémorations et d'événements.

7

Accompagner le déploiement de la formation obligatoire des élus étudiants à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et encourager la sensibilisation des représentants d'associations.

UN RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION DE LA JEUNESSE : UNE PRÉOCCUPATION CENTRALE DU NOUVEAU PLAN

Lutter efficacement contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations suppose une **mobilisation de toute la Nation en direction de la jeunesse, de l'école primaire à l'Université.** C'est à l'école que se construisent les savoirs, l'esprit critique et les valeurs qui permettent de faire reculer les préjugés. C'est pourquoi le premier axe du plan est entièrement consacré à l'éducation et à la transmission.

Les visites des lieux de mémoire seront poursuivies et amplifiées, avec un objectif clair : permettre à **800 000 élèves** d'une classe d'âge d'en bénéficier, tout en renforçant leur accompagnement pédagogique pour en faire de véritables temps de transmission et de réflexion.

Plus largement, de **nouvelles ressources pédagogiques** seront créées pour accompagner la transmission de l'histoire des mondes juifs, du Moyen-Orient et l'histoire des mouvements d'émancipation au Moyen-Orient, l'histoire de l'esclavage et de ses traites et l'histoire des Roms et des persécutions Tsiganes.

La Semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme doit devenir un grand rendez-vous national de mobilisation.

Les ministères concernés, les lieux de mémoire, les musées engagés et les grandes associations seront réunis pour lui donner un nouvel élan et renforcer son impact auprès de la jeunesse.

Enfin, alors que les discours de haine circulent massivement sur les réseaux sociaux, la prévention doit commencer dès l'école primaire. Des contenus dédiés à la lutte contre la haine raciste et antisémite seront intégrés à la certification des compétences numérique (PIX), tandis que l'éducation aux médias et à l'information sera renforcée pour donner aux élèves les outils nécessaires afin de décrypter la désinformation, combattre le complotisme et résister aux discours de haine.

8

Déployer auprès des 35 000 étudiants des établissements du supérieur du ministère de la Culture un module de formation relatif aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine (sur le modèle de celui déployé relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes).

9

Élargir à l'ensemble des disciplines sportives, les ateliers et outils pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine et des structures de formation (pôle espoir, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive).

Accompagner et former celles et ceux qui éduquent

10

Intégrer un module relatif aux enjeux de racisme et d'antisémitisme sous toutes leurs formes dans la formation initiale des cadres de l'Éducation nationale.

11

Intégrer les enjeux de racisme, d'antisémitisme et les discriminations dans les modules dédiés à la lutte contre les discriminations et les valeurs de la République dans la formation des enseignants stagiaires dispensée par les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

12

Former, dans le cadre de leur formation continue, 1 000 référents des équipes Valeurs de la République et 19 000 chefs d'établissements et inspecteurs de l'Éducation nationale aux enjeux de racisme et d'antisémitisme.

13

Accompagner le déploiement de la formation obligatoire des membres des commissions disciplinaires dans l'Enseignement supérieur à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux d'information et à la citoyenneté numérique

14

Face à la propagation de la haine en ligne, intégrer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à la certification des compétences numériques (PIX) du cycle 3 à la Terminale.

15

Faire de l'éducation aux médias et à l'information un levier pour lutter contre les préjugés racistes et antisémites.

UN DÉPLOIEMENT MASSIF DE LA FORMATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La DILCRAH, associée au Mémorial de la Shoah et au Mémorial du camp des Milles, est lauréate d'un appel à projet européen qui, grâce à l'engagement massif des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, va permettre de former, aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine :

1 000 référents des équipes Valeurs de la République et **19 000 cadres de l'Éducation nationale** (inspecteurs et chefs d'établissements)

Accompagner la formation, devenue obligatoire par la loi du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'Enseignement supérieur, des membres des commissions disciplinaires dans l'Enseignement supérieur.

En parallèle, le plan systématise la formation initiale de tous les enseignants et cadres de l'Éducation nationale en prévoyant l'intégration d'un module spécifique dédié aux enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine :

Dans les formations dispensées par les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) dans le cadre des contenus dédiés aux Valeurs de la République.

Dans la formation des cadres réalisée par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF).

Plan national

02

ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET GARANTIR LA SANCTION DES AUTEURS

L'autorité républicaine au service de l'égalité et du combat contre le racisme et l'antisémitisme

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Poursuivre le renforcement de la formation des policiers, gendarmes et magistrats, acteurs clés de la chaîne pénale

Améliorer l'accompagnement des victimes et faciliter le dépôt de plainte

Renforcer la sanction des actes de haine et améliorer le suivi statistique des plaintes et condamnations

Renforcer les moyens d'action attachés à la lutte contre la haine en ligne

Poursuivre le renforcement de la formation des policiers, gendarmes et magistrats, acteurs clés de la chaîne pénale

1

Pérenniser, dans le cadre d'une convention-cadre conclue entre le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et le ministère de l'Intérieur, une formation obligatoire consacrée aux enjeux de racisme et d'antisémitisme sous toutes leurs formes, dispensée à l'ensemble des policiers et gendarmes au cours de leur scolarité en école de police et de gendarmerie.

2

Intégrer un module de formation relatif aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations dans la formation continue des agents de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

Améliorer l'accompagnement des victimes et faciliter le dépôt de plainte

6

Favoriser via les préfectures les mises en relation entre les délégués d'aide aux victimes et les associations et garantir la mise à disposition et l'actualisation régulière, notamment dans le cadre des CORAHD, des adresses électroniques fonctionnelles des délégués à l'aide aux victimes départementaux et locaux de la police nationale, ainsi que des correspondants d'aide aux victimes de la gendarmerie nationale.

7

Renforcer les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD) en veillant à la participation effective des magistrats référents en matière de discriminations.

3

Concevoir, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), un module de formation aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et des discriminations, à destination des agents de la police municipale.

4

Poursuivre et renforcer, dans le cadre de la convention signée entre le ministère chargé l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et l'École nationale de la magistrature (ENM), les temps de sensibilisation des auditrices et auditeurs de justice et des magistrats consacrés aux enjeux de racisme et d'antisémitisme sous toutes leurs formes.

5

Promouvoir, à l'image de la convention entre l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et la Maison des enfants d'Izieu, les conventions existantes entre les lieux de mémoire et les forces de sécurité intérieure afin de structurer et d'intensifier les actions de sensibilisation et de formation continue à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

8

Produire une cartographie interactive, accessible au grand public sur le site de la DILCRAH, recensant les associations locales spécialisées dans l'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine.

9

Communiquer chaque année sur les dispositifs de plaintes « hors les murs » (Plateforme numérique d'accompagnement des victimes, Visioplainte, Maisons France Service…) ainsi que sur la plateforme de signalement PHAROS.

MOBILISER LES LIEUX DE MÉMOIRE À LA FORMATION DES AGENTS PUBLICS

Les agents publics sont en première ligne pour prévenir et combattre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Leur formation constitue donc un levier essentiel de l'action publique.

Chaque année, policiers, gendarmes, magistrats, enseignants ou encore cadres de l'administration sont accueillis dans les lieux de mémoire pour des temps de formation. **La confrontation avec l'histoire, l'expertise des équipes qui les animent et leurs approches pédagogiques permettent d'ancrer durablement les connaissances et de mieux appréhender les mécanismes qui conduisent aux préjugés et aux discriminations.**

Aux côtés des pouvoirs publics, les lieux de mémoire ont ainsi un rôle essentiel à jouer dans la formation des agents publics. **Le plan 2026-2029 entend renforcer cette dynamique.**

Dans le prolongement de la convention conclue en 2018 entre la Maison d'Izieu, **la DILCRAH et l'École nationale supérieure de la police**, qui permet chaque année de **former des commissaires de police, tous les élèves des Instituts régionaux d'administration (IRA) et de l'Institut national du service public (INSP) effectueront une visite de formation dans un lieu de mémoire.**

Les partenariats entre les lieux de mémoire et les forces de sécurité intérieure seront également développés.

Renforcer la sanction des actes de haine et améliorer le suivi statistique des plaintes et condamnations

10

Rédiger et diffuser un guide d'accompagnement au dépôt de plainte en matière d'atteintes racistes, antisémites ou discriminatoires.

11

Assurer la publication régulière et le suivi précis des condamnations, des peines et des alternatives aux poursuites en matière d'actes racistes et antisémites.

12

Inciter les établissements du supérieur à intégrer dans leur règlement intérieur une clause relative aux actes racistes, antisémites et discriminatoires, sur le modèle des clauses relatives au respect de la laïcité.

13

Publier annuellement des bilans des sanctions disciplinaires prises par les fédérations sportives sur le fondement d'actes de haine raciste, antisémite et discriminatoires.

Renforcer les moyens d'action attachés à la lutte contre la haine en ligne

14

Clarifier et harmoniser les parcours de signalement de la haine en ligne en rendant plus lisibles les voies existantes — plateformes, PHAROS, ARCOM — pour les victimes comme pour les professionnels.

Plan national

03

PRÉVENIR, FORMER ET MOBILISER TOUTE LA SOCIÉTÉ

Faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme l'engagement de tous

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Un État exemplaire

Mobiliser la société et les territoires

Mobiliser la société civile au cœur de l'espace numérique

Un État exemplaire

1

Intégrer des mises en situation relatives au racisme et à l'antisémitisme sous toutes leurs formes dans les épreuves orales de l'ensemble des concours de catégories A et A+ (professorat, Instituts régionaux d'administration, Institut national du service public).

2

Rendre obligatoire la visite d'un lieu de mémoire au cours de la scolarité des élèves des Instituts régionaux d'administration (IRA) et de l'Institut national du service public (INSP).

Mobiliser la société et les territoires

5

Développer les stages de citoyenneté dans les lieux de mémoire en matière de sanction des propos racistes ou antisémites, par des conventions dédiées avec les parquets.

6

Intégrer dans toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs des associations soutenues par le ministère de la Culture, notamment d'éducation populaire, des objectifs relatifs aux enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

7

Accompagner le déploiement des conseils de jeunes dans leur compétence en matière de lutte contre les discriminations.

3

Intégrer un module spécifique de formation aux enjeux de racisme et d'antisémitisme dans la formation des élèves de l'Institut national du service public (INSP) dispensé par la DILCRAH.

4

Généraliser, au sein de toutes les administrations, l'usage du vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et discriminations liées à l'origine » produit par le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que de la mallette pédagogique de la DILCRAH, afin que l'ensemble des formations continues s'appuient sur des définitions unifiées du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations.

8

Intégrer les enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine dans la formation des arbitres et des encadrants et engager la sensibilisation des supporters, en lien avec les ligues professionnelles principalement concernées.

9

Inciter les Agences de financement de la recherche à flécher leurs appels à projets par la mise en place de mots-clés dédiés aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine.

10

Atteindre l'objectif de déploiement de 100% des plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine d'ici au premier trimestre 2027, afin d'assurer une déclinaison territoriale forte et cohérente des politiques publiques.

GARANTIR LA DÉCLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations frappent tous les territoires. La réponse de l'État doit être partout à la hauteur des enjeux.

Aujourd'hui, **54 départements sur 101 ont adopté un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.**

Ces plans renforcent la mobilisation des services de l'État, permettent d'adapter les priorités nationales aux réalités locales et favorisent l'engagement des collectivités, des associations et de l'ensemble des acteurs de terrain. Leur mise en œuvre, appuyée par la réunion semestrielle des Comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD), constitue un levier essentiel pour coordonner l'action publique et en renforcer l'efficacité.

Le plan 2026-2029 fixe désormais un objectif clair : **doter 100 % des départements d'un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.**

Mobiliser la société et les territoires

11

Consolider le réseau des musées engagés comme acteur de référence dans la défense des valeurs républicaines et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, l'accompagnement des professionnels et la diffusion de ses actions.

12

Inciter les entreprises de plus de 250 salariés à désigner des référents lutte contre le racisme et antisémitisme, sur le modèle des référents de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Mobiliser la société civile au cœur de l'espace numérique

13

Consolider le rôle de l'Observatoire de la haine en ligne comme espace de remontée et d'analyse des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain afin de documenter les dysfonctionnements récurrents dans le signalement, la modération et le traitement des contenus haineux.

14

Encourager le développement du réseau des signaleurs de confiance.

RENFORCER LA COOPÉRATION DES POUVOIRS PUBLICS AVEC LES LIEUX DE CULTURE, DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE AU SERVICE DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

Composé aujourd'hui de 60 musées, lieux de mémoire et d'histoire, le réseau des musées engagés constitue un collectif structurant à l'échelle nationale. Accompagné par le ministère de la Culture, et en articulation avec le ministère de l'Éducation nationale et la DILCRAH, il représente un levier essentiel pour lutter efficacement contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, axe prioritaire de son engagement. Le réseau contribue pleinement à faire des musées et lieux de mémoire des espaces de dialogue, de transmission et de construction de l'esprit critique.

Le plan 2026-2029 vise à soutenir le réseau dans son travail de consolidation. Ce soutien au réseau des musées engagés doit permettre d'assurer une plus grande visibilité du réseau et de ses actions, notamment par **l'élaboration d'une charte commune** qui intègre explicitement les engagements du réseau en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

Par ailleurs, cette coopération renforcée des pouvoirs publics avec le réseau des musées engagés doit **faciliter le développement des formations à destination des professionnels et l'accès des jeunes publics aux musées engagés** notamment par la création d'un réseau d'ambassadeurs du Pass culture dédié.

Plan national

04

COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

Garantir l'égalité et la promesse d'émancipation

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Mesurer et débusquer
les discriminations
pour mieux les combattre

Prévenir et corriger

Garantir
une IA responsable

Mesurer et débusquer les discriminations pour mieux les combattre

1

Produire, tous les 2 ans, une vaste campagne de testing dans l'inclusion économique qui permette d'objectiver les discriminations liées à l'origine.

2

Inciter les entreprises à se saisir de la mesure de la diversité par le biais d'un guide produit par la DILCRAH qui rappelle le cadre légal défini par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et le Conseil constitutionnel.

3

Intégrer des indicateurs relatifs à la lutte contre les discriminations et à la diversité dans les mesures d'impact réalisées par les entreprises.

4

Produire un référentiel de formation à la non-discrimination pour les professionnels de l'immobilier.

5

Mieux mesurer, documenter et rendre visibles les discriminations dans le domaine de la santé.

DES PRÉCONISATIONS ISSUES DU RAPPORT « TALENTS DE FRANCE » INTÉGRÉES AU PLAN NATIONAL 2026-2029

Face à la persistance des discriminations, la ministre Aurore Bergé lançait, en décembre 2025 à La Réunion, l'initiative « Talents de France » avec une ambition claire : **faire émerger des réponses concrètes pour révéler les talents présents sur l'ensemble du territoire et garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi.**

Pendant 6 mois, « Talents de France » a mobilisé plus de 2 000 entreprises, associations, collectivités, partenaires sociaux, acteurs de l'emploi et citoyens. Les 2 groupes de travail nationaux consacrés à la ruralité et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, complétés par 15 groupes de travail régionaux, ont permis de faire émerger 30 propositions opérationnelles.

Pour prolonger cette dynamique, **une Charte d'engagements « Talents de France » présentée le 30 juin 2026 réunit plus de 1 000 entreprises, organisations et réseaux**, représentant plus d'un million de collaborateurs et 10 collectifs professionnels, représentant près de 20 millions de salariés. Cette charte porte des engagements concrets, mesurables et directement applicables.

Les signataires s'engagent notamment à :

Atteindre 8 % de recrutements issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux ;

Porter à 15 % la part des stages et des contrats d'alternance réalisés par des jeunes issus de ces territoires ;

Mobiliser 1 % de leurs effectifs dans des actions de mentorat, avec 30 % de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires et des territoires ruraux ;

Former les recruteurs et les managers à la prévention des discriminations et mesurer régulièrement le sentiment d'inclusion au sein de leurs organisations.

La ministre a souhaité intégrer, dès à présent, des préconisations du rapport dans le plan 2026-2029.

Parmi elles, la réalisation, tous les 2 ans, d'une vaste campagne de testing qui permette d'objectiver les discriminations liées à l'origine, la production d'un guide relatif à la mesure de la diversité en entreprise qui rappelle le cadre légal défini par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et le Conseil constitutionnel, ou encore l'incitation pour les entreprises et administrations au déploiement de plans « Diversité ».

Pour la première fois, un axe entier du Plan est consacré à la lutte contre les discriminations liées à l'origine dans les domaines de l'emploi, du logement ou encore de la santé.

Prévenir et corriger

6

Mesurer l'effectivité de l'obligation de formation à la non-discrimination fixée à l'article L. 1131-2 du Code du travail.

7

Renforcer la formation initiale des conseillers en insertion professionnelle sur les enjeux de lutte contre les discriminations dans le cadre de la mise à jour du référentiel de la certification métier.

Garantir une IA responsable

10

Lancer un cycle de discussion avec les plateformes de recrutement autour de la lutte contre les discriminations.

11

Construire une IA responsable, évitant les biais algorithmiques dans les recrutements, par un travail concerté de la DILCRAH, de France Travail et du Réseau pour l'emploi.

12

Conclure une charte d'engagement de lutte contre les disciminations entre le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, avec l'appui du ministère chargé du Logement, et les opérateurs de plateformes locatives pour prévenir les discriminations.

8

Inciter les entreprises à déployer des plans « Diversité » et développer leur usage dans les administrations publiques.

9

Renforcer l'information des patients en matière de non-discrimination et de recours.

Plan national

05

TABLEAU DES MESURES

Lutte contre le racisme,
l'antisémitisme
et les discriminations
liées à l'origine

De l'École à l'Université : bâtir une jeunesse républicaine et universaliste

MESURES

1.1 DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS RACISTES ET ANTISÉMITES ET FORMER LES CONSCIENCES

Élaborer des ressources d'accompagnement des programmes sur l'histoire des mondes juifs, du Moyen-Orient et l'histoire des mouvements d'émancipation nationale au Moyen-Orient, l'histoire de l'esclavage et de ses traites ainsi que l'histoire des Roms et des persécutions Tsiganes.

Amplifier la dynamique engagée autour du dispositif « visite mémorielle » pour atteindre 800 000 élèves par an.

Redynamiser la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme pour lui redonner une visibilité et une résonance forte dans et hors les établissements scolaires par une refonte collaborative du dispositif.

Produire une cartographie de l'ensemble des partenaires et associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, accessible depuis le site de la DILCRAH.

Organiser une journée européenne contre le racisme et l'antisémitisme qui réunisse les représentants des associations étudiantes.

Organiser, en 2027, à l'occasion des 20 ans de la panthéonisation des Justes, une série de commémorations et d'événements.

Accompagner le déploiement de la formation obligatoire des élus étudiants à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et encourager la sensibilisation des représentants d'associations.

Déployer auprès des 35 000 étudiants des établissements du supérieur du ministère de la Culture un module de formation relatif aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine (sur le modèle de celui déployé relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes).

Élargir à l'ensemble des disciplines sportives, les ateliers et outils pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine et des structures de formation (pôle espoir, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive).

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de ressources spécifiques publiées sur Eduscol.
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Agriculture (concourant) Ministère de la Culture (concourant) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une visite mémorielle. Nombre de lieux de mémoire référencés sur la plateforme Adage. Publication de ressources produites spécifiques pour accompagner le déploiement de la visite mémorielle.
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de la Culture (concourant) Ministère de l'Agriculture (concourant)	Nombre d'établissements scolaires ayant organisé un événement dédié. Nombre d'élèves ayant participé à une ou plusieurs actions dédiées. Nombre de partenaires associatifs ou muséaux associés à la semaine. Création d'un groupe de travail interministériel dédié.
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de l'Éducation nationale (concourant) Ministère de la Culture (concourant)	Nombre de partenaires référencés dans la cartographie. Nombre d'interventions associatives réalisées en milieu scolaire. Couverture géographique de la cartographie (% des académies ou bassins éducatifs couverts).
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de l'Enseignement supérieur (pilote) Ministère de l'Europe (concourant) Ministère de la Culture (concourant)	Tenue effective de la journée européenne. Nombre d'associations étudiantes représentées. Nombre de participants.
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de la Culture (concourant)	Nombre d'événements organisés.
Ministère de l'Enseignement supérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant) Ministère de la Culture (concourant)	Nombre d'élus étudiants/représentants d'associations étudiantes formés sur le nombre total d'élus et de représentants d'associations étudiantes (taux de couverture). Nombre de sessions de formation organisées par établissement.
Ministère de la Culture (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Module produit. Nombre d'étudiants formés.
Ministère des Sports (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Taux de fédérations sportives couvertes par la sensibilisation mettant en place des ateliers de sensibilisation auprès des pôles espoirs. Nombre d'établissements publics sous tutelle assurant cette sensibilisation.

MESURES

1. 2 ACCOMPAGNER ET FORMER CELLES ET CEUX QUI ÉDUQUENT

Intégrer un module relatif aux enjeux de racisme et d'antisémitisme sous toutes leurs formes dans la formation initiale des cadres de l'Éducation nationale.

Intégrer les enjeux de racisme, d'antisémitisme et les discriminations dans les modules dédiés à la lutte contre les discriminations et les valeurs de la République dans la formation des enseignants stagiaires dispensée par les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

Former, dans le cadre de leur formation continue, 1 000 référents des équipes Valeurs de la République et 19 000 chefs d'établissements et inspecteurs de l'Éducation nationale aux enjeux de racisme et d'antisémitisme.

Accompagner le déploiement de la formation obligatoire des membres des commissions disciplinaires dans l'Enseignement supérieur à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

1. 3 SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE AUX ENJEUX D'INFORMATION ET À LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Face à la propagation de la haine en ligne, intégrer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à la certification des compétences numériques (PIX) du cycle 3 à la Terminale.

Faire de l'éducation aux médias et à l'information un levier pour lutter contre les préjugés racistes et antisémites.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de cadres formés en formation initiale durant leur scolarité IH2EF (cible : 100% des nouveaux personnels de direction et inspecteurs formés durant leur année de stage).
Ministère de l'Enseignement supérieur (pilote) Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de maquettes de formation INSPE qui intègrent un module relatif aux enjeux de racisme et d'antisémitisme. Nombre de professeurs stagiaires formés sur le nombre total de professeurs stagiaires (cible : 100% formés durant l'année de stage).
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de référents « Valeurs de la République » formés (cible : 1 000). Nombre de chefs d'établissement et d'inspecteurs formés (cible : 19 000 en deux ans).
Ministère de l'Enseignement supérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre des membres des commissions disciplinaires formés Nombre d'établissements du supérieur ayant organisé la formation. Existence d'un module harmonisé au niveau national.
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Présence d'un module dédié dans le cadre de la certification.
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Publication des ressources.

Accompagner les victimes et garantir la sanction des auteurs : l'autorité républicaine au service de l'égalité et du combat contre le racisme et l'antisémitisme

05

TABLEAU DES MESURES

MESURES

2.1 POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES POLICIERS, GENDARMES ET MAGISTRATS, ACTEURS CLÉS DE LA CHAÎNE PÉNALE

Pérenniser, dans le cadre d'une convention-cadre conclue entre le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et le ministère de l'Intérieur, une formation obligatoire consacrée aux enjeux de racisme et d'antisémitisme sous toutes leurs formes, dispensée à l'ensemble des policiers et gendarmes au cours de leur scolarité en école de police et de gendarmerie.

Intégrer un module de formation relatif aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations dans la formation continue des agents de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

Concevoir, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), un module de formation aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et des discriminations, à destination des agents de la police municipale.

Poursuivre et renforcer, dans le cadre de la convention signée entre le ministère chargé l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et l'École nationale de la magistrature (ENM), les temps de sensibilisation des auditrices et auditeurs de justice et des magistrats consacrés aux enjeux de racisme et d'antisémitisme sous toutes leurs formes.

Promouvoir, à l'image de la convention entre l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et la Maison des enfants d'Izieu, les conventions existantes entre les lieux de mémoire et les forces de sécurité intérieure afin de structurer et d'intensifier les actions de sensibilisation et de formation continue à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

2.2 AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET FACILITER LE DÉPÔT DE PLAINTE

Favoriser via les préfectures les mises en relation entre les délégués d'aide aux victimes et les associations et garantir la mise à disposition et l'actualisation régulière, notamment dans le cadre des CORAHD, des adresses électroniques fonctionnelles des délégués à l'aide aux victimes départementaux et locaux de la police nationale, ainsi que des correspondants d'aide aux victimes de la gendarmerie nationale.

Renforcer les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD) en veillant à la participation effective des magistrats référents en matière de discriminations.

Produire une cartographie interactive, accessible au grand public sur le site de la DILCRAH, recensant les associations locales spécialisées dans l'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Existence d'une convention cadre. Nombre d'heures consacrées à ces enjeux au stade de la formation initiale. Nombre de policiers et gendarmes formés dans le cadre de leur formation initiale (cible : 100 %).
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre d'agents formés.
Ministère de l'Égalité (pilote)	Module de formation produit.
Ministère de la Justice (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Existence d'une convention cadre renforcée. Nombre d'heures consacrées à ces enjeux au stade de la formation initiale. Nombre d'auditrices et d'auditeurs de justice formés (cible : 100 %).
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de conventions signées entre les lieux de mémoire et forces de sécurité intérieure. Couverture territoriale (nombre de départements couverts par au moins une convention). Nombre d'agents formés annuellement dans le cadre de ces conventions « lieux de mémoire ».
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Disponibilité des adresses fonctionnelles. Fréquence des mises à jour.
Ministère de la Justice (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Présence des référents aux CORAHD.
Ministère de l'Égalité (pilote)	Mise en ligne de la cartographie. Nombre d'associations référencées. Couverture territoriale (% de départements avec des associations référencées).

Accompagner les victimes et garantir la sanction des auteurs : l'autorité républicaine au service de l'égalité et du combat contre le racisme et l'antisémitisme

05

TABLEAU DES MESURES

MESURES

2.2 AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET FACILITER LE DÉPÔT DE PLAINTE

Communiquer chaque année sur les dispositifs de plaintes « hors les murs » (Plateforme numérique d'accompagnement des victimes, Visioplainte, Maisons France Service…) ainsi que sur la plateforme de signalement PHAROS.

2.3 RENFORCER LA SANCTION DES ACTES DE HAINE ET AMÉLIORER LE SUIVI STATISTIQUE DES PLAINTES ET CONDAMNATIONS

Rédiger et diffuser un guide d'accompagnement au dépôt de plainte en matière d'atteintes racistes, antisémites ou discriminatoires.

Assurer la publication régulière et le suivi précis des condamnations, des peines et des alternatives aux poursuites en matière d'actes racistes et antisémites.

Inciter les établissements du supérieur à intégrer dans leur règlement intérieur une clause relative aux actes racistes, antisémites et discriminatoires, sur le modèle des clauses relatives au respect de la laïcité.

Publier annuellement des bilans des sanctions disciplinaires prises par les fédérations sportives sur le fondement d'actes de haine raciste, antisémite et discriminatoires.

2.4 RENFORCER LES MOYENS D'ACTION ATTACHÉS À LA LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE

Clarifier et harmoniser les parcours de signalement de la haine en ligne en rendant plus lisibles les voies existantes — plateformes, PHAROS, ARCOM — pour les victimes comme pour les professionnels.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Actions de communications dédiées.
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Rédaction du guide. Nombre de diffusions.
Ministère de la Justice (pilote)	Publication annuelle des condamnations et des peines.
Ministère de l'Enseignement supérieur (pilote) Ministère de la Culture (pilote) Minsitère de l'Agriculture (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre d'Universités et Écoles de l'enseignement supérieur dont le règlement intérieur prévoit une clause relative aux agissements racistes et antisémites.
Ministère des Sports (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de commissions de disciplines sensibilisées annuellement. Publication d'un référentiel de sanctions partagé. Nombre de sanctions prises par fédération et par an.
Ministère de l'Intérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant) ARCOM (concourant)	Production du référentiel. Nombre de signalements réalisés par plateforme (avant/après).

Prévenir, former et mobiliser toute la société : faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme l'engagement de tous

05

TABLEAU DES MESURES

MESURES

3.1 UN ÉTAT EXEMPLAIRE

Intégrer des mises en situation relatives au racisme et à l'antisémitisme sous toutes leurs formes dans les épreuves orales de l'ensemble des concours de catégories A et A+ (professorat, Instituts régionaux d'administration, Institut national du service public).

Rendre obligatoire la visite d'un lieu de mémoire au cours de la scolarité des élèves des Instituts régionaux d'administration (IRA) et de l'Institut national du service public (INSP).

Intégrer un module spécifique de formation aux enjeux de racisme et d'antisémitisme dans la formation des élèves de l'Institut national du service public (INSP) dispensé par la DILCRAH.

Généraliser, au sein de toutes les administrations, l'usage du vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et discriminations liées à l'origine » produit par le Ministère de l'Éducation nationale, ainsi que de la mallette pédagogique de la DILCRAH, afin que l'ensemble des formations continues s'appuient sur des définitions unifiées du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations.

3.2 MOBILISER LA SOCIÉTÉ ET LES TERRITOIRES

Développer les stages de citoyenneté dans les lieux de mémoire en matière de sanction des propos racistes ou antisémites, par des conventions dédiées avec les parquets.

Intégrer dans toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs des associations soutenues par le ministère de la Culture, notamment d'éducation populaire, des objectifs relatifs aux enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Accompagner le déploiement des conseils de jeunes dans leur compétence en matière de lutte contre les discriminations.

Intégrer les enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine dans la formation des arbitres et des encadrants et engager la sensibilisation des supporters, en lien avec les ligues professionnelles principalement concernées.

Inciter les Agences de financement de la recherche à flécher leurs appels à projets par la mise en place de mots-clés dédiés aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Fonction publique (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Création d'une banque d'exemples unifiée. Nombre de concours de la fonction publique qui intègrent des études de cas relatives à des agissements racistes ou antisémites au stade de l'épreuve d'entretien.
Ministère de la Fonction publique (pilote) Ministère de l'Éducation nationale (concourant) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre d'élèves fonctionnaires stagiaires ayant réalisé une visite mémorielle (cible : 100 %).
Ministère de l'Égalité (pilote)	Intégration d'un module et réalisation de la formation annuelle par la DILCRAH.
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de la Fonction publique (concourant) Ministère de l'Éducation nationale (concourant)	Nombre d'administrations ayant adopté le référentiel comme document de référence. Nombre de modules de e-learning intégrant les définitions unifiées du vademecum.
Ministère de la Justice (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de conventions signées entre les parquets et les lieux de mémoire dédiées aux stages de citoyenneté. Nombre de personnes condamnées à un stage de citoyenneté (peine complémentaire).
Ministère de la Culture (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	100% des CPO avec objectifs dédiés.
Ministère de la Culture (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre d'actions réalisées par conseil des jeunes.
Ministère des Sports (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de fédérations qui ont mis en place une formation / sensibilisation sur ce sujet dans la formation de leur arbitres et encadrants. Nombre de réunions entre ANS, supporters et fédérations. Bilan des actions menées par les ligues professionnelles auprès des associations de supporters.
Ministère de l'Enseignement Supérieur (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Intégration des mots-clés.

Prévenir, former et mobiliser toute la société : faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme l'engagement de tous

05

TABLEAU DES MESURES

MESURES

3.2 MOBILISER LA SOCIÉTÉ ET LES TERRITOIRES

Atteindre l'objectif de déploiement de 100% des plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine d'ici au premier trimestre 2027, afin d'assurer une déclinaison territoriale forte et cohérente des politiques publiques.

Consolider le réseau des musées engagés comme acteur de référence dans la défense des valeurs républicaines et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, l'accompagnement des professionnels et la diffusion de ses actions.

Inciter les entreprises de plus de 250 salariés à désigner des référents lutte contre le racisme et antisémitisme, sur le modèle des référents de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes.

3.3 MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CŒUR DE L'ESPACE NUMÉRIQUE

Consolider le rôle de l'Observatoire de la haine en ligne comme espace de remontée et d'analyse des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain afin de documenter les dysfonctionnements récurrents dans le signalement, la modération et le traitement des contenus haineux.

Encourager le développement du réseau des signaleurs de confiance.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de l'Intérieur (pilote)	Nombre de plans départementaux adoptés (cible : 100 %).
Ministère de la Culture (concourant) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de musées intégrés au Réseau. Charte commune adoptée. Nombre d'événements dédiés. Nombre de professionnels formés.
Ministère du Travail (pilote) Ministère de l'Égalité (pilote)	Recueil de données.
ARCOM (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Publication d'un rapport annuel.
ARCOM (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de signaleurs de confiance reconnus. Nombre de signalements pratiqués par le réseau des signaleurs de confiance.

Combattre les discriminations liées à l'origine : garantir l'égalité et la promesse d'émancipation

05

TABLEAU DES MESURES

MESURES

4.1 MESURER ET DÉBUSQUER LES DISCRIMINATIONS POUR MIEUX LES COMBATTRE

Produire, tous les deux ans, une vaste campagne de testing dans l'inclusion économique qui permette d'objectiver les discriminations liées à l'origine.

Inciter les entreprises à se saisir de la mesure de la diversité par le biais d'un guide produit par la DILCRAH qui rappelle le cadre légal défini par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et le Conseil constitutionnel.

Intégrer des indicateurs relatifs à la lutte contre les discriminations et à la diversité dans les mesures d'impact réalisées par les entreprises.

Produire un référentiel de formation à la non-discrimination pour les professionnels de l'immobilier.

Mieux mesurer, documenter et rendre visibles les discriminations dans le domaine de la santé.

4.2 PRÉVENIR ET CORRIGER

Mesurer l'effectivité de l'obligation de formation à la non-discrimination fixée à l'article L. 1131-2 du Code du travail.

Renforcer la formation initiale des conseillers en insertion professionnelle sur les enjeux de lutte contre les discriminations dans le cadre de la mise à jour du référentiel de la certification métier.

Inciter les entreprises à déployer des plans « Diversité » et développer leur usage dans les administrations publiques.

Renforcer l'information des patients en matière de non-discrimination et de recours.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère du Travail (concourant)	Nombre de critères de discriminations testés. Nombre d'offres réelles testées. Nombre de corps de métiers testés.
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère du Travail (concourant)	Production effective du guide. Recueil de données et compilation des bonnes pratiques. Nombre d'entreprises ayant mesuré la diversité en leur sein.
Ministère de l'Égalité (pilote)	Recueil de données.
Ministère du Logement (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Production du référentiel.
Ministère de la Santé (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Enquêtes dédiées.
Ministère du Travail (pilote)	Production d'une étude.
Ministère du Travail (pilote)	Refonte du référentiel. Module de formation renforcé.
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de la Fonction publique (concourant) Ministère du Travail (concourant)	Nombre d'administrations publiques ayant adopté un plan « Diversité ».
Ministère de la Santé (pilote)	Production de supports d'informations.

MESURES

4.3 GARANTIR UNE IA RESPONSABLE

Lancer un cycle de discussion avec les plateformes de recrutement autour de la lutte contre les discriminations.

Construire une IA responsable, évitant les biais algorithmiques dans les recrutements, par un travail concerté de la DILCRAH, de France Travail et du Réseau pour l'emploi.

Conclure une charte d'engagement de lutte contre les disciminations entre le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, avec l'appui du ministère chargé du Logement, et les opérateurs de plateformes locatives pour prévenir les discriminations.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère du Travail (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Nombre de cycles de discussions engagés. Nombre de plate-formes intégrées aux échanges.
Ministère du Travail (pilote)	Échanges de bonnes pratiques.
Ministère du Logement (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Signature de la charte. Nombre de signataires engagés.

Ministère chargé de l'Égalité
entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
presse-efh@pm.gouv.fr

Délégation interministérielle
à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme
et la haine anti-LGBT+

dilcrah@pm.gouv.fr